

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 05 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE CINQ FEVRIER à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE DOURDAIN, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 30 janvier 2018.

**Présents** : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAX D.

**Absents** : Mmes LAMOUR E., MIRAMONT F., MM. BARBETTE O., BLANQUEFORT Ph., DEBAINS J-M., DESBORDES P-J., MARCHAND S., SALAÛN R.

**Pouvoirs** : M. BLANQUEFORT Ph. à M. PICARD H., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., M. SALAÛN R. à Mme BRIDEL C.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

## RESSOURCES HUMAINES

### Création de poste

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2018 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté,
- VU l'avis favorable de la Commission 1 du 24 janvier 2018,
- VU l'avis favorable du Bureau du 22 janvier 2018,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le poste d'assistant administratif du pôle aménagement et développement du territoire, également chargé d'accueil général, est actuellement occupé par un agent contractuel.

Les missions assurées par cet agent sont pérennes et le besoin est permanent.

A cet effet, afin de pourvoir nommer stagiaire l'agent contractuel assurant ces fonctions, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet selon les modalités ci-après.

Filière	Grade	Temps de travail	Date de création
Administrative	Adjoint administratif (échelle C1)	Temps complet (35 heures)	06 février 2018

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** La création d'un poste d'adjoint administratif (Echelle C1) à temps complet selon les modalités précisées ci avant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

